

L'équipe de PRESAJE : Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

Le jeunisme contre la jeunesse

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Le jeunisme affiché par la génération de la politique spectacle, du rêve éveillé et du présent éternel, dissimule la situation inquiétante de la vraie jeunesse, celle qui est notre avenir à tous.

Une jeunesse qui a compris que, pour une part importante de ses effectifs, elle était en train de perdre son avenir, comme elle avait perdu son passé, voire son présent. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de son vote négatif le 29 mai : seule démarche politique sincère, malheureusement occultée par les votes relevant du passéisme idéologique et des calculs électoraux.

La jeunesse ressent l'absence de passé, à la fois plus collectivement et plus intimement.

Collectivement, chez les enfants des migrants africains et maghrébins, que dans le jargon du moment on appelle les "minorités visibles". Ils ont subi l'immigration de leurs parents et perdu un passé culturel qu'ils tentent, en vain, de faire revivre au sein d'une société d'accueil peu intégrante, réservée à leur égard, peu ouverte à leur démarche identitaire.

Intimement, par les enfants ballottés, déboussolés, au sein des familles recomposées, plus ou moins conflictuelles, et qui ne savent plus très bien à quel passé parental ou familial ils appartiennent, ni à quelles valeurs ils peuvent se référer. Il y a pire : lorsque par clivages sociaux et professionnels, livrés à une assistance compassionnelle et à une sous-culture, leurs parents sont eux-mêmes dépourvus d'identité et d'appartenance.

Quant au présent qui peut apporter la part de jouissance accessible au sein d'une société opulente et technicisée, ils n'y ont guère accès, soit du fait de l'absence prolongée de revenus salariaux, soit du fait de l'instabilité de ceux qu'ils arrivent péniblement à acquérir.

Les jeunistes ne veulent rien voir, rien entendre, et restent enfermés dans leurs avantages en béton, leur théâtre de carton-pâte, et leurs postures télévisuelles. Au risque de nous exposer au pire.

Faut-il pour autant douter de cette jeunesse qui monte ? Pas du tout. Elle est en train de forger sa future citoyenneté dans la difficulté - elle n'en sera que meilleure - pour remplacer les jeunistes sonnés par un sérieux coup de vieux au soir du 29 mai.

“Le harcèlement numérique”, ou l’homme

réunion du 7 juin 2005

DALLOZ *Le 7 juin a été présenté à la Maison du Barreau de Paris le cinquième ouvrage collectif édité par Présaje, en partenariat avec les Editions DALLOZ, et intitulé : “Le harcèlement numérique”, ou l’homme traqué.*

Le directeur des travaux a été Jean-Luc Girot, ingénieur en informatique, et l’ouvrage présente les contributions de : Ariane Delvoie, Guillaume Desgens-Pasanau, Eric Freyssinet, Sébastien Laloue, Agathe Lepage, Daniel Martin, François Renault, Anne Sendra, Arnaud Tesson. Pour présenter l’ouvrage, Jean-Luc Girot, Olivier Ertzscheid et Jean-Marie Cotteret avaient pris place sur l’estrade.

OÙ SONT LES LIMITES ?

par **Jean-Luc GIROT**, Ingénieur en informatique

L’Homme, dans la société actuelle, est sans cesse sollicité par des entreprises commerciales en mal de chiffre d’affaires, par l’Etat pour le soumettre à l’impôt, par la police, par la justice...

Il est désormais impossible de ne pas figurer dans des bases de données en tout genre. Faut-il se protéger ? De qui ? Comment ? Est-on en danger ? Où se trouve la limite de l’acceptable si l’on veut quand même profiter des nouvelles technologies et ne pas se laisser enfermer dans la défiance et le passé ?

Les entreprises ne peuvent fonctionner et prospérer sans connaître leurs clients. Elles ont donc mis au point des dispositifs de stockage et de traitement de l’information, afin de proposer à leurs cibles commerciales des produits et services toujours mieux adaptés à leur mode de consommation. Ces systèmes reposent sur la connaissance des individus, leurs habitudes, leurs acquis, leur niveau social, leurs moyens. Ces informations, couplées à des traitements très élaborés, permettent un ciblage extrêmement précis des personnes qui peuvent ensuite être approchées, ce qui améliore la productivité de l’effort de prospection.

Si l’on pousse à l’extrême la logique du ciblage, on va chercher à connaître chaque personne par le biais de ses biens, de sa profession, de sa catégorie socioprofessionnelle, de ses déplacements, etc. L’entreprise va chercher à anticiper ses besoins pour être la première à lui proposer le produit dont elle n’a pas encore envie...

Mais qui pourrait vivre dans la vie moderne sans les technologies contemporaines qui nous entourent ? Il est illusoire de penser que le monde de demain sera plus pur. La liberté individuelle est issue d’un équilibre instable extrêmement vulnérable : attaquée par des entreprises trop curieuses, mal protégée par l’individu lui-même qui se livre trop facilement – par méconnaissance ou par imprudence – et défendue

tant bien que mal par une panoplie technologique en perpétuelle adaptation et par la loi en lente évolution.

La liberté individuelle ne survivra que si nous nous donnons les moyens de la protéger.

L’OMBRE DE LA TOILE

par **Olivier ERTZSCHEID**, Enseignant-chercheur en sciences de l’information à l’Université Toulouse I

Pour apporter ma pierre, j’aimerais me focaliser sur la puissance d’Internet dans la collecte d’informations nominatives. Les plus puissants moteurs de recherche de la toile, Google, Microsoft et Yahoo, cherchent à devenir des acteurs incontournables en proposant, outre des espaces gratuits de stockage en ligne, des boîtes aux lettres électroniques, des moteurs de recherche passant en revue à la fois le contenu d’Internet mais aussi celui de votre propre disque dur.

Sur Internet, le droit à l’oubli n’existe pas. Même si une page n’est plus accessible dans la navigation de son site d’origine, elle pourra être consultée si elle est restée stockée sur un serveur. Sous le prétexte d’un service toujours plus riche au bénéfice des usagers, ces sites se concoctent des bases de données de plus en plus indiscretes. Aux Etats-Unis, il est possible, contre 50 dollars, d’obtenir une liste gigantesque de renseignements sur une personne.

Une étude récente a démontré que les enfants du cours élémentaire passaient en moyenne 5h30 par jour devant l’écran (télévision et ordinateur confondus). Luttons contre ce fléau. Protégeons les enfants des attaques d’Internet. Ils ne sont pas en sécurité chez eux derrière un ordinateur connecté. Des risques bien réels les menacent : les prédateurs sont là, tapis dans l’ombre anonyme de la toile.

L’Etat ne nous protège plus vraiment. Nous sommes de plus en plus en prise directe avec le monde qui nous entoure. La dernière barrière qui nous protège risque assez vite de devenir limitée à notre propre corps. Notre corps dont on commence à ficher les coordonnées biométriques. Pour nous faciliter

e traqué

la vie ? Pour sécuriser notre existence ? Peut-être. Mais en divulguant nos identifiants les plus intimes, ne risquons-nous pas de renoncer à notre bien le plus cher, notre liberté ?

CONCILIER ÉCONOMIE ET DROIT

par **Jean-Marie COTTERET**, Membre de la CNIL, professeur émérite à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

La question des fichiers n'est pas neuve. Depuis la nuit des temps, l'Homme a voulu ficher les individus et cela, bien avant l'apparition de l'informatique. Dès le concile de Trente, en 1545, il avait été question de constituer un "fichier des âmes". Pour exister en société, les individus ont dû se démarquer les uns des autres. C'est ainsi que sont nés les noms propres, à partir de noms communs permettant d'identifier les personnes. Ces patronymes ont permis d'alimenter peu à peu des fichiers nominatifs.

Venons-en aux informations nocives. Il convient de les replacer dans leur contexte d'usage précis. Entre l'individu et l'Etat, il existe un rapport d'autorité/obéissance. Ce rapport justifie probablement davantage un "fichage" que le rapport client/entreprise. Même si la mémoire collective mène la vie dure aux idées reçues, l'Etat n'est plus le "Big brother" surveillant constamment chacun d'entre-nous.

L'erreur initiale a probablement été de vouloir tout régir, tout contrôler, tout déclarer à la CNIL. Depuis l'avènement de la nouvelle loi Informatique et Liberté du 6 août 2004, il est prévu un contrôle a posteriori et non plus a priori, comme par le passé. Et ce contrôle est assorti d'une plus grande responsabilisation des entreprises déclarantes grâce à la création de "correspondants CNIL". Le système évolue vers davantage d'autocontrôle et d'autorégulation. Lorsqu'une nouvelle obligation de déclaration est créée, chacun d'entre-nous doit se demander : qu'est-ce que j'obtiens en contrepartie ? Suis-je plus en sécurité ? La contrainte est-elle proportionnelle au risque encouru ?

La dérive est toujours possible. Aujourd'hui, nos enfants sont persécutés par le monde virtuel. Ils sont en danger, il faut les protéger. Pour le reste, demandons-nous en individus responsables si nous sommes ou non traqués, et optons pour la règle du consentement préalable.

Le bon dosage entre nécessités économiques et protection juridique n'est pas donné. C'est une œuvre collective.

L'INFORMATION "TRES GRANDE VITESSE"

par **Nicolas ARPAGIAN**, Grand reporter à *01 Informatique*, chargé de cours à l'Université Paris II

L'information n'est plus ce qu'elle était. Y a-t-il exemple plus frappant que celui du rapport de Jean-Louis Beffa sur la "nouvelle politique industrielle" ? Aussitôt après l'avoir remis au Président de la République, l'auteur n'attend pas, comme cela se faisait naguère, l'impression du texte et sa diffusion par la Documentation Française : il ouvre un site à son nom, et s'affranchit ainsi des barrières matérielles et administratives.

Autre exemple : la campagne du référendum sur le projet de Constitution européenne. Avec quelques centaines d'euros d'équipement informatique, des militants ont ainsi pu présenter leurs prises de position et contribuer au débat public. Alors que l'état-major de France Télévisions renonçait à faire venir sur ses plateaux le président de la Commission européenne, des centaines d'internautes français faisaient en ligne l'exégèse du texte du traité. Avec souvent des mises en page et des analyses qui n'avaient rien à envier aux programmes des médias traditionnels.

Ce bouillonnement médiatico-numérique fait que la comptabilité des minutes de temps de parole – telle qu'effectuée par le Conseil Supérieur de l'audiovisuel pour les canaux dépendant de son autorité – laisse un peu songeur. A un moment où la France compte désormais plus de douze millions d'abonnés à Internet, le chronomètre des sages du CSA désireux de calibrer les temps d'antenne a un côté pour le moins désuet.

C'est maintenant le tour des particuliers. Chacun veut disposer de son propre outil d'émission d'informations. L'augmentation des dépenses des ménages en termes de loisirs joue aussi son rôle : alors que la souscription d'abonnements au téléphone portable semble désormais assimilée à un droit de l'Homme non négociable, et que les achats de jeux vidéos, de connexions Internet et autres équipements numériques prennent des proportions croissantes, on ne peut pas être étonné de la baisse continue des ventes de la presse traditionnelle.

Aux États-Unis, l'Audit Bureau of circulations vient ainsi d'annoncer que la diffusion moyenne payante des quotidiens américains a reculé de 1,9% sur ces six derniers mois. Et que si, en 1964, quatre Américains sur cinq lisaient un journal, aujourd'hui ils sont

seulement un sur deux. Cette année, 44% des Américains de 18 à 34 ans déclarent rechercher tous les jours des informations sur des sites Internet. Tandis qu'ils ne sont que 19 % à reconnaître le faire quotidiennement dans la version papier d'un journal.

Le principe d'effectuer ses propres collectes d'information sur la Toile n'est évidemment pas condamnable en soi. Et cette mise à disposition de la pluralité de données du Net est certainement un progrès salutaire. Toutefois, ne disposant plus du filtre des connaissances et de responsabilité juridique d'une rédaction d'un titre de presse, les informations ainsi diffusées le sont sans garantie aucune. Avec, à la clé, d'inévitables risques d'erreurs, mensonges et autres manipulations.

Certes, l'Histoire de nos médias nous a appris que ces derniers pouvaient également être victimes de telles manœuvres. Faut-il imaginer que l'un de nos parlementaires en vienne à proposer un amendement qui portera son nom, une transposition au monde des médias en ligne de la loi de 1844 établissant les brevets dits SGDG ? Cela signifiait que ledit brevet avait été publié "sans examen préalable, aux risques et périls des demandeurs et sans garantie soit de réalité de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description". Remplacez le terme invention par celui d'information, et vous tenez là une des bases du principe de précaution appliqué à ces nouvelles formes de média...

Plus sérieusement, vu la banalisation dans le grand public de ces outils de production et de réception d'informations que sont les ordinateurs et les connexions haut débit, nous ne pourrions pas longtemps faire l'économie d'une "pédagogie" des consommateurs. Car c'est désormais une partie très substantielle de la notion de citoyenneté. L'information "TGV" pose une fois de plus, à sa manière, le problème de l'équilibre entre liberté individuelle et règles du jeu.

LES NEWS

• DIFFUSION DE NOTRE NOUVEL OUVRAGE "LE HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE"

Toujours édité en partenariat avec les Editions Dalloz, il a été présenté à la Maison du Barreau de Paris le 7 juin dernier (cf le résumé des interventions en pages 3 et 4). Cet ouvrage est disponible en librairie. Vous pouvez aussi vous le procurer sur des sites Web, tels que ceux de la FNAC (www.fnac.com), d'Amazon (www.amazon.fr) ou de Decitre (www.decitre.com).

Lu dans la presse :

"Les questions posées sont à la fois pratiques, prospectives et angoissantes". **Le Figaro**

"Cet ouvrage est une alerte sur les risques que nous courons et les moyens d'y faire face". **La Croix**

"Une synthèse utile pour ne pas devenir un parfait petit soldat de Big Brother". **Le Monde**

"Cet ouvrage offre au citoyen les outils pour identifier et décoder les risques du tout-numérique".

DSI (01 Informatique)

• BIENTÔT LA PARUTION DE L'OUVRAGE SUR L'AVENIR DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Les travaux, conduits par Franck Nicolleau, avocat à la Cour, sont terminés. La sortie de l'ouvrage est programmée pour l'automne.

• LE DERNIER OUVRAGE DE BERNARD LECHERBONNIER : "POURQUOI VEULENT-ILS TUER LE FRANÇAIS ?"

Ed. Albin Michel

Bernard Lecherbonnier, professeur à l'université de Paris-XIII, est membre du comité d'orientation de Présaje. Il évalue et analyse les causes de ce qu'il qualifie d'"effondrement de notre patrimoine linguistique" : langue soumise aux lois du marché et qui se mesurerait à l'aune de l'utilité... Les solutions existent et sont exposées dans cet ouvrage clair et fécond.

PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER